

Pétitions

réfugié, une méthode plus rapide et aussi plus juste que celle actuellement en vigueur. Cette proposition a l'appui du Conseil canadien des Églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif canadien et d'autres groupes.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'adopter un projet de loi reconnaissant les principes suivants: des audiences orales justes et complètes devant une commission de réfugiés, indépendante de la Commission de l'immigration, pour les personnes qui demandent le statut de réfugié; l'accès libre à ces audiences pour toute personne en territoire canadien qui demande le statut de réfugié; et des chances équitables d'arriver au Canada pour demander le statut de réfugié.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la pétition suivante a aussi été dûment approuvée quant au fond et à la forme, conformément à l'article 106 du Règlement. Elle est signée par des citoyens de la ville de Toronto.

Les pétitionnaires déclarent que les modifications que le gouvernement propose à la Loi sur les brevets feront augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Les pétitionnaires ajoutent que les mesures proposées par le gouvernement fédéral frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et qu'elles entraîneront des hausses de coûts pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je désire présenter un certain nombre de pétitions de Canadiens de différents endroits du pays qui s'opposent au projet de loi C-22.

Ils croient fermement que, si ce projet de loi est adopté le prix des médicaments d'ordonnance comme vous le savez, monsieur le Président, augmentera énormément. Ils croient que cela nuira aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres du pays.

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est signée par des habitants de la province de Québec et d'autres de la Colombie-Britannique, surtout de la région de Vancouver. Ils s'opposent au projet de loi C-22 et prient le gouvernement de le retirer parce qu'ils croient qu'il fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est aussi signée par des habitants de la province de Québec, surtout de la région de Pointe-Claire. Eux aussi s'opposent au projet de loi C-22.

Ils déclarent que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques de s'exercer et provoquera une hausse des coûts de production et du prix des médicaments d'ordonnance. Ils ajoutent que ce projet de loi réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ma prochaine pétition est aussi signée par des habitants de la région de Pointe-Claire au Québec. J'en ai également une signée par des habitants de Toronto, ville bien connue de certains députés.

Enfin, j'ai une autre pétition signée par des personnes de Vancouver, de North Vancouver et de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires prient le gouvernement de retirer le projet de loi C-22 qui tend à modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment qu'il fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au pays, ce qui nuira aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition en conformité de l'article 106 du Règlement. Les soussignés y font valoir que le projet de la Société canadienne des postes de se doter de superboîtes risque de séparer les Canadiens en deux catégories, l'une pour les habitants des régions rurales et l'autre pour ceux des villes. Ils ajoutent que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural supprimera la présence fédérale dans de nombreuses localités et compromettra l'efficacité du service postal qui est vital dans les régions rurales.

• (1220)

Les pétitionnaires rappellent en outre que l'augmentation du tarif postal, surtout pour le courrier de deuxième classe, nuira à la livraison de nombreux périodiques, revues, journaux régionaux et publications religieuses. Ils prient le Parlement de rejeter le plan proposé par la Société canadienne des postes et d'ordonner à cette dernière de livrer le courrier à l'ensemble des Canadiens sans distinction aucune.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs autres pétitions à présenter et je tâcherai d'en résumer le sujet aussi brièvement que possible pour ne pas abuser de votre temps ni de celui de mes autres collègues qui souhaitent aussi présenter des pétitions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'a qu'à résumer la prière, si les pétitions concernent le projet de loi C-22 ou la Société des postes.

M. Dingwall: J'ai une pétition signée par des habitants de Belleville, en Ontario, et les députés savent assurément où cela se trouve.

M. Rodriguez: Où est-ce?